



Note de présentation du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique d'assainissement de l'amont de la Couze Chambon et du Contrat territorial du lac Chambon, de l'amont de la Couze Chambon, de ses affluents et proposition de partenariats

Présentation du SIVU Couze Chambon amont

Le territoire du syndicat, d'une superficie de 93 km², se situe dans la partie sud-ouest du département du Puy-de-Dôme. Le haut du bassin versant de la Couze Chambon est situé à 90 % sur les communes de Chambon-sur-Lac, Murol et Saint-Nectaire. Ces trois communes regroupent une population d'environ 1620 habitants et forment le SIVU Couze Chambon amont, porteur du contrat territorial. Il est présidé par M. Alphonse BELLONTE.

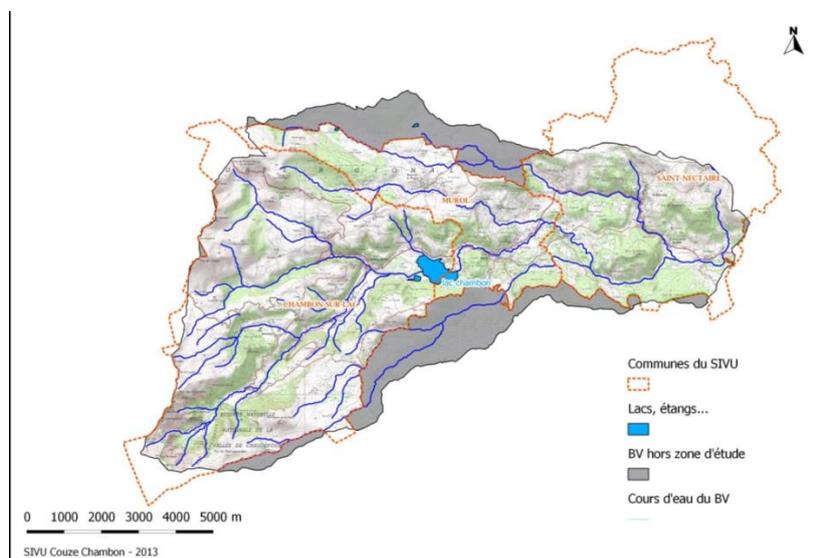
Le lac Chambon, se situe au cœur du bassin amont de la Couze Chambon, sa superficie actuelle est de 50 ha, pour une profondeur de 4 m et un bassin versant d'environ 3 500 ha.

La longueur du cours d'eau principal de la Couze Chambon, des crêtes du massif du Sancy jusqu'à Saillant (sortie de Saint-Nectaire) est de 30 km.

L'occupation du sol est majoritairement dominée par des espaces agricoles, principalement orientés vers l'élevage de vaches allaitantes et laitières. La production laitière est tournée vers la fabrication de « Saint-Nectaire » (AOP Saint-Nectaire).

Le développement touristique est un enjeu très fort sur le secteur, représentant de lourds investissements pour les trois communes classées en « Stations classées tourisme ».

Le Syndicat est entré dans une phase dynamique d'études et de projets en mai 2012 par l'embauche d'un animateur de Contrat territorial en commun avec le SIAV Couze Pavin. La signature du Contrat territorial entre le syndicat, la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme et les trois partenaires financiers (Agence de l'eau Loire-Bretagne, Conseil régional d'Auvergne et Conseil départemental du Puy-de-Dôme) a eu lieu le 27 février 2015.



Localisation du territoire du SIVU Couze Chambon amont.

Présentation du Contrat territorial du lac Chambon et de l'amont de la Couze Chambon

Le contrat territorial est un outil pour les collectivités servant à mettre en place des mesures de gestion et de protection de la rivière en ayant une vision globale de l'ensemble des paramètres sur une échelle d'intervention : le bassin versant.

Cet outil, mis en place par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne permet d'obtenir un cadre d'actions contractuel entre des collectivités, des partenaires financiers et techniques, les différents porteurs de projet et les usagers.

Les porteurs de projets peuvent ainsi être accompagnés pour le montage et la réalisation d'opérations territoriales de réduction des différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques. Les Contrats territoriaux comportent deux phases : la phase d'élaboration (durée : 2 à 3 ans) et la phase de mise en œuvre (durée : 5 ans).

Le programme d'actions se compose de quatre grands Volets :

Le Volet 1 : Restaurer la qualité des eaux concerne l'ensemble des actions contribuant à diminuer les altérations de la qualité des masses d'eau sur l'ensemble du territoire. Il se concentre sur l'amélioration des apports urbains et agricoles.

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, propriétaire du lac Chambon intervient en tant que Maître d'ouvrage, dans l'objectif de limiter le comblement de ce dernier et d'améliorer les connaissances sur le transit sédimentaire.

La Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme intervient en tant que Maître d'ouvrage, dans l'objectif de diminuer les altérations d'origine agricole mises en évidence dans le diagnostic de territoire.

Le Volet 2 : Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau concerne l'ensemble des actions, définies par le diagnostic de terrain préalable mené par le SIVU Couze Chambon amont en 2012-2013. L'objectif est de corriger les altérations constatées sur les compartiments : ripisylves/berges, zones humides et continuité écologique.

Le Volet 3 : Communication, sensibilisation revêt un caractère primordial pour favoriser et obtenir l'adhésion des différents acteurs de l'eau autour des enjeux/objectifs définis. Un travail de pédagogie, une concertation et un développement des échanges entre les différents acteurs sont nécessaires pour développer la prise de conscience de la nécessité d'avoir une gestion raisonnée et concertée de la ressource en eau.

Le Volet 4 : Gouvernance, animation et suivi du contrat regroupe entre autres la coordination générale des actions et l'organisation des travaux entrepris dans le cadre du contrat par l'organisation et l'animation des divers comités et réunions. Il comprend aussi le suivi administratif et financier du Contrat territorial ainsi que son avancement et l'évaluation de son programme d'actions, notamment via le diagnostic et le suivi de la qualité de l'eau.

Le coût prévisionnel total du contrat s'élève à **936 000** euros TTC pour un total d'aides prévisionnelles de **650 467** euros.

I) Chantier de récréation et mise en valeur de la Sagne de Murol

Dans le cadre du Contrat territorial, une action est dédiée à la récréation et la mise en valeur d'une zone humide de 2 ha située à Murol, à proximité de la D996 (cf. plan de situation ci-dessous).

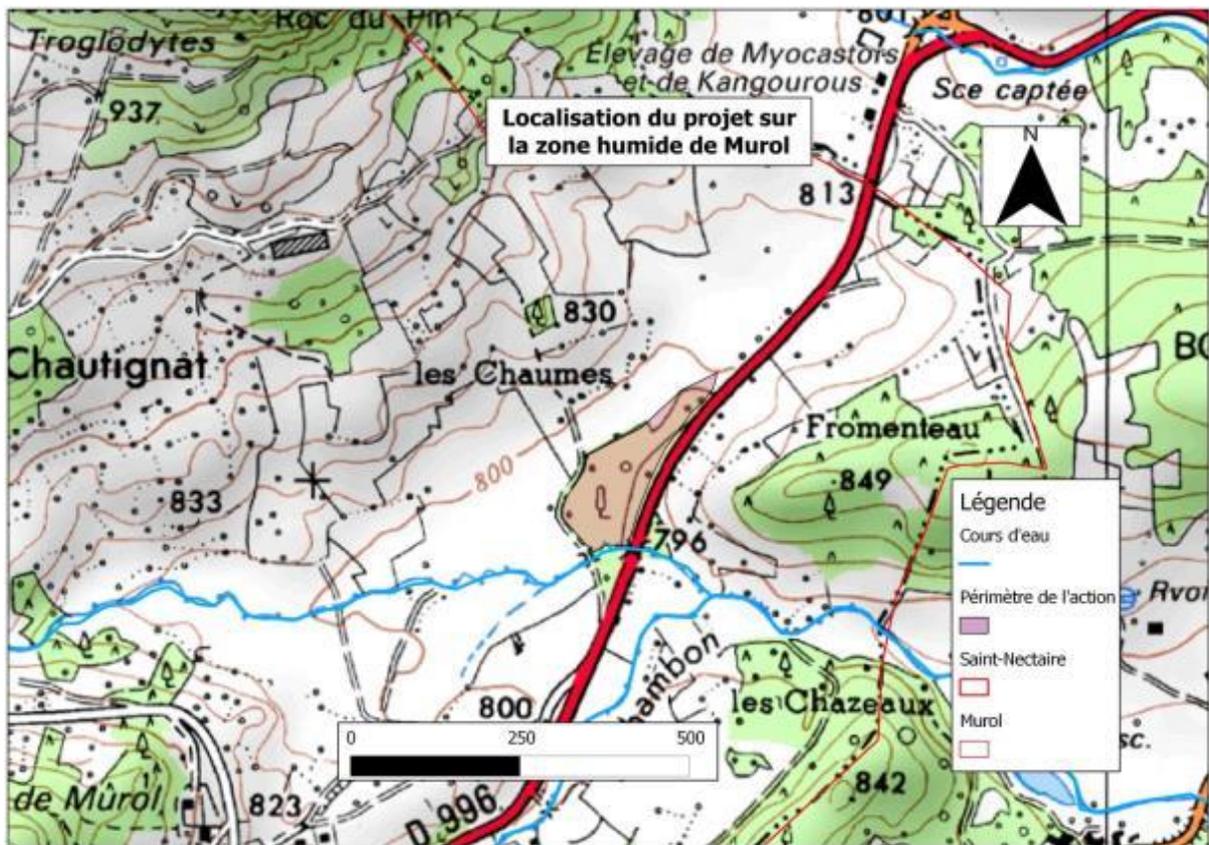
Elle a fait l'objet de nombreux travaux (plantation de peupliers, remblais, drainage...). Le projet de la collectivité est de restaurer ce milieu et de le mettre en valeur, en profitant de la proximité de la route et d'une aire de stationnement dominée par le Château de Murol. La forte influence touristique pourrait permettre une sensibilisation des habitants du secteur et des visiteurs de la région à la protection des milieux naturels.

Le SIVU CC propose une élaboration conjointe du projet avec les élèves de BTS Gestion et Protection de la Nature (GPN) puis une aide à l'encadrement du chantier effectué avec les élèves de BAC pro GMNF.

Le projet a été élaboré en collaboration avec les techniciens du SIVU CC, puis en fin d'année 2015, il a été présenté lors du COPIL bilan de fin d'année afin d'être validé.

Les travaux auront lieu en 2016 et consisteront en divers aménagements comme :

- le retrait de pieds de peupliers, de remblais,
- la création d'un micro-réseau de mares,
- la mise en valeur du pont de pierres permettant d'accéder au site depuis le parking,
- afin de rendre le site accessible au public (notamment en période d'inondation de la zone), le projet intégrera un système de circulation aisé (ex : ponton).
- l'attrait touristique est un point important qui a été pris en compte avec la création d'outils informatifs (ex : panneau explicatif, plaquettes de communication, etc.).
- le site est actuellement utilisé en pâturage pour des équins / bovins, l'intégration de cet usage dans le projet a été demandé (ex : installation de descente stabilisée au cours d'eau pour l'abreuvement, définition d'un pâturage en périphérie du site, etc.).
- à la fin et suite aux travaux, les élèves seront invités à faire visiter le site et communiquer sur leur chantier (ex : article de presse, émission radio, reportage télé).
- le suivi de l'évolution du site sera réalisé par le SIVU CC avec les élèves et il sera à l'instar du projet présenté lors d'un COPIL.



Présentation de site de la Sagne de Murol



Entrée du site à partir du parking :

- Présence d'un abreuvoir artisanal : proposer une descente stabilisée pour le côté esthétique et fonctionnel. Intégration de cet usage dans le projet.
- Présence de la D996, le projet servira de vitrine et devra tout en s'intégrant au paysage, attirer le regard et inciter à la halte.



Intégration d'un sentier d'accès (exemple : ponton, pas japonais, etc.).



Présence d'un fossé de drainage en fond de vallon au centre de la zone humide : installation de micro-barrage (en bois) pour rehausser la nappe d'eau sur le site.



Intervention sur les peupliers : coupe et retrait des souches pour permettre la création d'un micro-réseau de mare.

Non-intervention sur les individus à la périphérie de la zone humide (maintien de coin d'ombre) et création d'une haie en bordure de route.



L'état des lieux avant travaux sera réalisé et constituera une base pour le suivi de l'évolution du site (développement d'espèces déjà présentes, apparitions de nouvelles, reproduction constatée sur le site, etc.).

II) Participation au programme scolaire de sensibilisation

La communication autour du Contrat territorial revêt un caractère stratégique important pour favoriser et obtenir l'adhésion des différents acteurs de l'eau autour des enjeux définis. Cet aspect est primordial pour le premier outil de gestion des cours d'eau à être mis en place sur le territoire.

Il convient de mettre en place un plan de communication composé d'un socle annuel d'actions auquel se greffent d'autres actions de communication événementielles sur différents thèmes définis : zones humides, cours d'eau, réduction de produits phytosanitaires, lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes...

La communication événementielle est assurée en accompagnement des divers projets et travaux sur les milieux aquatiques auprès des publics concernés : les élus, la profession agricole, les scolaires, les riverains, le grand public,...

A partir de l'année 2016, un programme scolaire de sensibilisation et d'animation dans les écoles des communes adhérentes au SIVU est mis en place pour la sensibilisation du jeune public aux enjeux du développement durable, au fonctionnement des milieux aquatiques, à la protection et à la connaissance des espèces liées à ces milieux.

Le SIVU CC a conventionné avec le Lycée agricole de Rochefort-Montagne afin d'assurer l'animation dans le cadre de l'enseignement de Communication de la classe de BTS GPN 2^{ème} année.

Le programme consiste en 3 ateliers par école sur ½ journée permettant à une vingtaine d'élèves de faire des sorties et des ateliers sur un thème choisi avec les enseignants.

Thèmes demandés : Saint-Nectaire : évolution de la Sagne de Murol (le 11 mars à 10h),
Murol (école maternelle) : les petites bêtes de la cours (le 21 mars à 14h),
Chambon-sur-lac : évolution du lac Chambon (le 22 mars à 14h).